

Démarches qualité / Justificatifs qui permettent d'attester la qualité des fenêtres et portes

17 Octobre 2016

Les **règles de l'art** de l'activité menuiseries extérieures sont décrites dans le **NF DTU 36.5 - MISE EN ŒUVRE DES FENETRES ET PORTES EXTERIEURES**

Dont,

La partie 1-1 **Cahier des clauses techniques** décrit les règles de conception de la mise en œuvre ainsi que les conditions de mises en œuvre

La partie 1-2 **Critères généraux de choix des matériaux** décrit les exigences générales pour les menuiseries de tous matériaux et leurs composants ainsi que les exigences spécifiques à chaque matériau. Les exigences concernent la conception des menuiseries (drainage, étanchéité, feuillures...) et la qualité des menuiseries (profilés, vitrages, quincailleries, entrées d'air...)

La **finalité** de ces règles est d'assurer aux clients finaux **l'aptitude à l'usage** mais aussi la **durabilité** et donc **l'assurabilité des menuiseries installées**.

Le **marquage CE de la menuiserie** permet de déterminer et d'afficher ses performances selon la norme produit NF EN 14351-1 (Uw, AEV...) mais ce **seul marquage ne démontre pas la satisfaction aux exigences du NF DTU 36.5**.

Conformément à ces règles QUALIBAT impose dans son référentiel de qualification fourniture et pose de menuiseries extérieures 3511 ou 3512 **que les menuiseries installées bénéficient :**

- **Démarche qualité validant la conformité de leur conception aux exigences du NF DTU 36.5 partie 1-2**

Et

- **Démarche qualité produit validant la qualité de la fabrication.**

En fonction de la diversité des matériaux et des modes de fabrication, des démarches qualité ont été développées permettant d'attester la qualité des fenêtres et de répondre donc à ces exigences.

Ci-après à titre indicatif une liste de démarches qualité et de justificatifs qui permettent d'attester de la qualité des fenêtres et portes.

Note : Dans la suite du document le mot « fenêtres », concerne les fenêtres, portes fenêtres, blocs-baies et ensembles menuisés.

1 – Liste des démarches qualité répondant à la fois aux deux exigences :

1.1 Fenêtres Bois et mixte :

- Certification NF Fenêtres Bois ;
- Labellisation Menuiseries21 ;
- Marquage FACE ;
- Qualifications Qualibat 355 (fabrication et pose de menuiseries extérieures en bois), 439 (menuiserie des monuments historiques).

1.2 Fenêtres Aluminium :

- Certification NF Fenêtres Aluminium RPT ;
- LABEL fenêtralu ;
- Qualification Qualibat 352 (fabrication et pose de menuiseries extérieures en Aluminium).

1.3 Fenêtres PVC

- Certification NF Fenêtres PVC ;
- Qualification Qualibat 354 (fabrication et pose de menuiseries extérieures en PVC).

1.4 Fenêtres Acier

- Qualification Qualibat 353 (fabrication et pose de menuiseries extérieures en Acier).

1.5 Portes Extérieures piétonnes Bois/Aluminium/PVC/Acier

- Certification NF Portes extérieures Bois, PVC, aluminium, acier et composites ;
- Dossier technique du Fabricant élaboré conformément au « Guide pour l'élaboration d'un DOSSIER TECHNIQUE PORTES EXTERIEURES » ;
- Qualifications Qualibat 355 (fabrication et pose de menuiseries extérieures en bois), 439 (menuiserie des monuments historiques) ;
- Qualification Qualibat 352 (fabrication et pose de menuiseries extérieures en Aluminium) ;
- Qualification Qualibat 354 (fabrication et pose de menuiseries extérieures en PVC) ;
- Qualification Qualibat 353 (fabrication et pose de menuiseries extérieures en Acier).

2 - Liste de justificatifs admissibles pour chacune des 2 exigences :

2.1 Justificatifs de conformité de conception des produits au NF DTU 36.5 P 1.2 :

2.1.1 Fenêtres Bois et mixte :

- Avis de conformité à la norme de conception NF P 23 305 émanant d'un organisme technique tiers compétant (CTI, bureau de contrôle...)

2.1.2 Fenêtres Aluminium

- Document Technique d'Application (CSTB)

2.1.3 Fenêtres PVC

- Document Technique d'Application (CSTB)

2.2 Les justificatifs de système d'assurance qualité de fabrication

2.2.1 Fenêtres Bois et mixte :

- Issues d'un site de production fabriquant au moins une gamme certifiée NF Fenêtres Bois ;
- Entreprise signataire de la charte Menuiseries21 ;
- Entreprise fabriquant au moins une gamme FACE ;
- Compte-rendu d'audit de la mise en place d'un Contrôle de Production en Usine conformément au § 7.3 de la NF EN 14351-1 de tout organisme technique tiers compétant (CTI, bureau de contrôle...) avec avis positif ;
- Certification ISO 9001 de l'entreprise traitant les exigences de la norme NF EN 14351-1 (§ 7.3).

2.2.2 Fenêtres Aluminium :

- Issues d'un site de production fabriquant au moins une gamme certifiée NF Fenêtres Aluminium RPT ;
- Compte-rendu d'audit de la mise en place d'un Contrôle de Production en Usine conformément au § 7.3 de la NF EN 14351-1 émanant d'un organisme technique tiers compétant (CTI, bureau de contrôle...) avec avis positif ;
- Certification ISO 9001 de l'entreprise traitant les exigences de la norme NF EN 14351-1 (§ 7.3).

2.2.3 Fenêtres PVC

- Issues d'un site de production fabriquant au moins une gamme certifiée NF Fenêtres PVC ;
- Compte-rendu d'audit de la mise en place d'un Contrôle de Production en Usine conformément au § 7.3 de la NF EN 14351-1 émanant d'un organisme technique tiers compétant (CTI, bureau de contrôle...) avec avis positif ;
- Certification ISO 9001 de l'entreprise traitant les exigences de la norme NF EN 14351-1 (§ 7.3).

2.2.4 Fenêtres Acier

- Compte-rendu d'audit de la mise en place d'un Contrôle de Production en Usine conformément au § 7.3 de la NF EN 14351-1 émanant d'un organisme technique tiers compétant (CTI, bureau de contrôle...) avec avis positif
- Certification ISO 9001 de l'entreprise traitant les exigences de la norme NF EN 14351-1 (§ 7.3).